

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 avril 2018
LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2018, au titre de participation aux dépenses de fonctionnement de ces associations :

- Club du 3 ^{ème} âge « la bonne humeur »	150 €
- Société de chasse	150 €
- Coopérative scolaire	150 €
- Le panier des cultures	150 €
- Les compagnons de la Malesolde	150 €
- PUYMIROL ST PIERRE NATURE ORIENTATION	150 €
- JENTONIC	150 €
- Judo Club Lafoxien	150 €
- Association Locale d'aide à domicile en milieu rural du canton de Puymirol	1 322 €
- CATM -ACPG	100 €
- REGAIN Coordination	100 €
- SOS surendettement	100 €

VOTE un crédit de 1 200,15 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Chenil Départemental de CAUBEYRES pour l'année 2018

DECIDE d'allouer pour l'année 2018 à l'abbé John HENNESSY une indemnité pour le gardiennage des églises communales d'un montant de 120,97 €

DECIDE de renouveler pour l'année 2018 l'adhésion de la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC à l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne et de verser à cette association une cotisation d'un montant de 218 €

VOTE un crédit de 2 239,30 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de CASTELCULIER pour l'année 2017

DECIDE de verser un acompte de la subvention d'aide au fonctionnement de l'association « les petites coccinelles » d'un montant de 10 000 € en attendant le versement par la CAF à la commune du forfait de prestation Enfance et Jeunesse, à la fin du 2^{ème} semestre

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 établi par M. Michel GRANSART, Trésorier Principal d'Agén Municipale et dont les résultats, conformes au CA 2017 ont été arrêtés comme suit :

- Section de fonctionnement	62 431,15 €
- Section d'investissement	41 773,14 €
- Excédent global de clôture	104 207,29 €

FIXE à l'unanimité les taux d'imposition de la commune pour l'année 2018 identiques au ceux de 2017 soit :

- Taxe d'habitation	10,30 €
- Taxe foncière bâti	5,37 €
- Taxe foncière non bâti	31,13 €

DECIDE l'adhésion pour l'année 2018 à la Fondation du Patrimoine et de verser à cette fondation une cotisation d'un montant de 75 €

Le Maire